Mezzanine

Extraits d’un dossier Crédit Suisse : 2006

Subordination vis-à-vis des bailleurs de fonds de tiers, les prêts mezzanine font partie des fonds propres, mais sont juridiquement considérés comme des fonds de tiers. Les investisseurs mezzanine qui supportent ainsi un risque plus élevé que les bailleurs de fonds traditionnels sont aussi mieux rémunérés qu’eux

















Marché de la mezzanine en Europe









Les capitaux mezzanine présentent plus de risques que des capitaux de tiers classiques, car ils intègrent un certain risque de fonds propres. Les critères que les entreprises doivent remplir pour obtenir des fonds mezzanine sont donc considérablement plus stricts que pour du crédit.